

Projets d'éducation et sensibilisation 2011-2012

Elaboration d'une base de données sur les principaux indicateurs de mesure de la contribution du Bénin à la mise en œuvre de l'objectif premier du plan stratégique 2010 – 2020 de la CDB.

Rapport d'étape

2012

Table des matières

1-Introduction.....	2
2- Méthodologie	3
3- Résultats obtenus.....	4
3.1- Revue qualité des indicateurs sectoriels.....	4
3.2- Identification d'indicateurs complémentaires	6
3.3- Revue qualité des indicateurs.....	7
4-Conclusion	8

1-Introduction

Le Bénin a procédé à la signature de la Convention sur la Diversité Biologique le 13 juin 1992 et à la ratification de l'accord le 30 juin 1994 et a ainsi donné la preuve de son engagement au côté de la communauté internationale à inverser le processus de dégradation de l'environnement et à assurer une gestion durable de la diversité biologique. Depuis lors, avec l'aide de la Communauté internationale, des efforts louables ont été consentis et plusieurs actions ont été initiées dans le cadre de la stratégie en vue d'atteindre les objectifs fixés par la Convention pour 2010. La Dixième Conférence des Parties a permis d'évaluer ces objectifs 2010 de la Convention et de formuler un plan stratégique pour l'horizon 2020. Le plan stratégique 2011-2020 de la Convention sur la Diversité Biologique fixe 20 objectifs, dits *objectifs d'Aichi*, qui visent à guider les efforts de la communauté internationale pour protéger la biodiversité de la planète. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce plan stratégique, le Bénin à l'instar de plusieurs autres pays du monde définira des stratégies, politiques, projets, actions, etc. visant à contribuer à l'atteinte des objectifs 2020 de la CDB. Le défi à relever en 2020 est noble et mérite d'être évalué compte tenu de la multitude de ressources injectées dans le domaine de la biodiversité. Les progrès réalisés dans l'atteinte de ces objectifs nécessitent donc d'être mesurés pour être en mesure de formuler des orientations pertinentes dans le cadre de la révision des différents plans stratégiques aux conférences des parties. La définition d'objectifs nationaux et l'emploi d'étapes et d'indicateurs sont donc fondamentaux pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique et la réalisation des objectifs d'Aichi à tous les niveaux de gouvernement et de la société en général.

Les Centres d'échange d'informations nationaux ont un rôle essentiel à jouer dans l'éducation et l'information du grand public et peuvent par la même occasion prendre une position clef dans l'évaluation des progrès réalisés dans ce sens. En effet, le CHM vise à contribuer de manière substantielle à l'application de la Convention sur la diversité biologique et de son Plan stratégique pour la période 2011-2020, au moyen de services d'information efficaces et d'autres moyens appropriés, afin de promouvoir et faciliter la coopération scientifique et technique, le partage des connaissances et l'échange d'information et de mettre en place un réseau pleinement opérationnel de Parties et de partenaires.

C'est donc pour jouer pleinement son rôle que le CHM – Bénin met en œuvre avec l'appui de l'Institut royal des Sciences Naturelles de Belgique une base de données sur les indicateurs potentiels devant permettre de mesurer la contribution du pays à la réalisation de l'objectif premier du plan stratégique 2011 – 2020.

L'étude est scindée en deux phases. La première vise à identifier les indicateurs potentiels pour la mesure au niveau national de l'objectif 1 du Plan Stratégique de la Convention

sur la Biodiversité tandis que la seconde permettra d'identifier les valeurs de références des indicateurs identifiés pour apprécier la perception de la biodiversité. Le présent rapport fait la synthèse des résultats obtenus pour la première phase du projet.

2- Méthodologie

Il s'agit d'identifier des indicateurs qui permettront la mesure par le Bénin de l'atteinte de l'objectif 1 du plan stratégique 2011 – 2020. Cet objectif est intitulé « *D'ici 2020 au plus tard, chacun est conscient de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'il peut prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable* » et répond au but stratégique suivant « *Aborder les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la diversité biologique en intégrant la diversité biologique au gouvernement et à la société* ». A travers cet objectif, la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) juge nécessaire d'accroître la connaissance, la conscience et l'appréciation de la valeur de la biodiversité afin de créer la volonté d'entreprendre les changements de comportement nécessaires à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique. Les principales activités au niveau national qui ont pour finalité cet objectif sont liés à la sensibilisation, la communication, l'éducation, l'information réalisés par des structures étatiques, des organisations non gouvernementales, des acteurs de la société civile et les structures privées.

Pour aborder donc cette étude, il a été jugé nécessaire de réaliser une revue des indicateurs existants au niveau des différents acteurs et d'examiner leur conformité avec l'objectif 1 du plan stratégique. Les indicateurs répertoriés sont ceux en cours de validité à travers les différents budgets – programmes des ministères sectoriels et qui sont relatifs à la biodiversité. L'examen de leur conformité avec l'objectif a consisté en un croisement avec les composantes suivantes: sensibilisation et attitudes relatives à la biodiversité, activités de communication, engagement du public. Dans cette logique, les indicateurs les indicateurs n'ayant à première vue pas de liaison avec l'objectif du plan lié à la sensibilisation c'est-à-dire avec les composantes citées plus haut ont été purement et simplement éliminés.

A la suite de ce diagnostic et sur la base des types d'activités généralement menées au Bénin en conformité avec l'objectif objet de l'étude, des propositions d'indicateurs ont été formulées. Les indicateurs sélectionnés lors de la phase précédente sont soumis à l'analyse suivant la norme de qualité « SMARTIES ».

- Spécifique : Précis et sans ambiguïté
- Mesurable : Objectif, comparable
- Applicable et Ambitieux : Fournit suffisamment d'information
- Réaliste : Par rapport aux ressources disponibles
- Temps : Défini dans le temps
- Indépendant : du niveau des objectifs
- Économique : Disponible à coût raisonnable
- Satisfaction : Satisfaction du besoin d'information des parties prenantes

A la suite de la revue de qualité une liste d'indicateurs a été établie. Cette liste a été ensuite soumise à l'appréciation de spécialistes venant des ministères sectoriels, des structures privées, des ONGs et autre structures partenaires à travers un atelier. Les apports et les avis des parties prenantes sur les indicateurs retenus ont été recueillis et pris en compte pour retenir la liste définitive des indicateurs à renseigner dans le cadre de l'atteinte de l'objectif premier du plan stratégique 2011 – 2020.

3- Résultats obtenus

3.1- Revue qualité des indicateurs sectoriels

Les activités entrant dans le cadre de la biodiversité au Bénin sont menées par un ensemble d'acteurs composé des institutions publiques et des Organisations Non Gouvernementales. Les secteurs directement impliqués par l'essentiel des interventions sont : l'environnement, l'agriculture, la santé et l'énergie.

Tableau

Indicateurs	Conformité avec les composantes de l'objectif			Eligibilité
	Sensibilisation et attitudes relatives à la biodiversité	Activités de communication	Engagement du public	
(Oui= 1 ; Non = 0)				
Secteur de l'environnement et des ressources naturelles				
L'indice d'abondance des espèces menacées de disparition s'est accru d'au moins 1% d'ici 2015	0	0	0	0
Le taux des nouvelles occupations des forêts et aires protégées sous aménagement par les exploitations agricoles et forestières est réduit à 0% d'ici 2015	1	1	0	1
Le taux de dégradation de la couverture forestière nationale est réduit à moins de 15% d'ici 2015	1	0	0	1
Le ratio entre superficie annuelle brûlée en feux contrôlés et l'emblavure nationale brûlée a atteint 100% d'ici 2015	1	1	0	1
Superficie de nouvelles plantations	0	0	0	0

forestières et de forêts enrichies annuellement dans le cadre de la gestion durable des ressources naturelles.				
Nombre de nouvelles chaînes de valeur ajoutée d'utilisation durable des ressources naturelles développés par les populations locales et tenant compte du genre	0	0	0	0
Superficies de plantations privées installées	0	0	0	0
Superficie de forêts communales réalisées	0	0	0	0
Part des produits forestiers exploités conformément à la législation en vigueur	0	0	0	0
Les plans d'action de mise en œuvre de l'Agenda 21 National et de la Stratégie de Développement Durable sont moyennement exécutés à au moins 60% d'ici 2015	0	0	0	0
Au moins 80 % des politiques, plans et programmes ont intégrés des mesures de sauvegarde de la dimension environnementale d'ici 2015	0	0	0	0
Toutes les communes du Bénin ont une politique environnementale d'ici 2015	0	0	0	0
Au moins 60% des ménages adoptent des bonnes pratiques de gestion environnementale d'ici 2015	1	1	1	1
Proportion de Plan de Développement Communal verdis	0	0	0	0
Niveau de mise en œuvre des conventions internationales relatives à l'environnement	0	1	0	1
Nombre de textes réglementaires sur l'environnement élaborés, actualisés, vulgarisés et suivis	0	1	0	1
Secteur de l'agriculture				
Pourcentage de structures des acteurs du secteur utilisant des outils de gestion (manuels de procédures, planification, suivi-évaluation, etc.) performants et adaptés	0	0	0	0
Niveau de satisfaction des besoins en information des différentes catégories d'utilisateurs.	0	0	0	0
Secteur de la santé				
Taux de succès thérapeutique des nouveaux cas TPM+ (%)	0	0	0	0

A la lumière des résultats des deux tableaux précédents, il est à remarquer que les secteurs de la santé et de l'énergie ne présentent pas d'indicateurs assez pertinents pour la mesure des actions liées à la perception des acteurs sur la biodiversité. Aussi convient-il de souligner l'absence d'indicateurs intégrés d'actions de sensibilisations des populations sur les phénomènes relatifs à la biodiversité.

Sur un autre plan, il faut souligner que plusieurs actions entrant dans le cadre de la CDB sont menées au niveau de chacun des secteurs susmentionnés mais faute d'absence d'indicateurs de mesure, elles ne sont pas capitalisées.

Au total six indicateurs ont été présélectionnés car étant conformes à au moins à une composante de l'objectif.

3.2- Identification d'indicateurs complémentaires

Sur la base de ce qui précède, on constate que les indicateurs existants répondent peu à l'esprit de l'objectif 1 du plan stratégique. Pour cela il est important d'identifier des indicateurs complémentaires qui répondent aux activités menées en matière de perception des acteurs sur la biodiversité. A travers l'objectif, il est attendu que les individus soient conscients de la valeur de la diversité biologique et des mesures qu'ils peuvent prendre pour la conserver et l'utiliser de manière durable. Ceci fait appel à des actions de sensibilisation pour un changement de comportement, de communication, d'information et d'engagement du public vis – à – vis de la biodiversité. Globalement, à l'échelle du pays, les activités qui se mènent sont relatives à la célébration de journées statutaires sur la biodiversité, l'organisation par les structures étatiques et les ONGs de séances de sensibilisation autour des types d'écosystèmes, la diffusion par les médias d'évènements sur l'environnement, l'intégration de la biodiversité dans les curricula scolaires, l'organisation de formations sur la biodiversité, la recherche sur la biodiversité, la création d'organisations ou associations actives, l'implication du secteur privé dans la biodiversité par des actions phares, etc. Au vu de la diversité des actions menées à l'échelle nationale, les indicateurs complémentaires suivants ont été proposés.

- ♣ Ratio du nombre de journées célébrées et du nombre total de journées statutaires relatives à l'environnement et la biodiversité
- ♣ Nombre de célébrations de journées statutaires
- ♣ Nombre de participants aux journées statutaires célébrées
- ♣ Nombre de cadres de réflexions organisés au niveau national
- ♣ Nombre de colloques, conférences internationales relatives à la biodiversité organisée.
- ♣ Nombre de visites observés sur les sites internet relatifs à la biodiversité
- ♣ Nombre de structures privées menant des actions en faveur de la biodiversité
- ♣ Nombre d'ONGs actives intervenant dans le domaine de l'environnement et de la biodiversité
- ♣ Nombre de membres d'une organisation de conservation de la nature/biodiversité

- ♣ Nombre de personnes touchées par les programmes de sensibilisation sur la biodiversité
- ♣ Nombre de spots et documentaires audio-visuels diffusés dans les médias.
- ♣ Nombre d'articles scientifiques relatifs à la biodiversité publiés dans les revues
- ♣ Nombre de mémoires et thèses soutenus dans les universités
- ♣ Nombre de débats télévisés sur la biodiversité
- ♣ Nombre de débats radiophoniques sur la biodiversité
- ♣ Nombre de visites de nationaux dans les aires protégées
- ♣ Nombre de participants nationaux aux expéditions d'écotourisme responsable
- ♣ Nombre de foires et expositions relatives à la biodiversité organisées au niveau national
- ♣ Nombre de modules de formations relatives à la biodiversité dispensés dans les universités
- ♣ Nombre de débats parlementaires sur la biodiversité
- ♣ Perception des acteurs nationaux sur la biodiversité

3.3- Revue qualité des indicateurs

Au total 27 indicateurs sont soumis à la revue de qualité dont 06 existants et 21 définis à travers cette étude. Cette revue qualité a été faite sur la base du critère qualité CREAM+ dont le principe est le suivant :

C= Clear (Clair) : précis, direct et non ambigu au sujet de ce qu'il doit représenter, **R= Relevant (Pertinent)**: il mesure quelque chose d'important pour vérifier l'atteint de l'objectif, **E= Economic (Economique)** : il peut être mesuré à un coût raisonnable, **A= Adequat (Adéquat)** : il représente bien la dimension de la performance que l'on cherche à mesurer, **M=Monitorable** (pouvant faire l'objet d'un suivi régulier à partir de données valides). Les données requises pour le calcul de l'indicateur sont produites et disponibles à temps. Les données et le calcul de l'indicateur peuvent être vérifiés de manière indépendante, **+**: il représente la valeur marginale : combien d'information additionnelle l'indicateur pourvoit-il en comparaison des autres indicateurs proposés ou existants ?

La liste des indicateurs pré-retenus est la suivante (Tableau). Ces indicateurs seront définitivement retenus si leur processus d'opérationnalisation est possible et si l'indicateur peut être alimenté par les structures partenaires à bonne fréquence.

	Nom de l'indicateur
1	Ratio du nombre de journées célébrées et du nombre total de journées statutaires relatives à l'environnement et la biodiversité
2	Nombre de célébrations de journées statutaires
3	Nombre de participants aux journées statutaires célébrées
4	Nombre de cadres de réflexions organisés au niveau national
5	Nombre de colloques, conférences internationales relatives à la biodiversité organisée.
6	Nombre de visites observés sur les sites internet relatifs à la biodiversité
7	Nombre de structures privées menant des actions en faveur de la biodiversité
8	Nombre d'ONGs actives intervenant dans le domaine de l'environnement et de la biodiversité
9	Nombre de membres d'une organisation de conservation de la nature/biodiversité
10	Nombre de personnes touchées par les programmes de sensibilisation sur la biodiversité
11	Nombre de spots et documentaires audio-visuels diffusés dans les médias.
12	Nombre d'articles scientifiques relatifs à la biodiversité publiés dans les revues
13	Nombre de mémoires et thèses soutenus dans les universités
14	Nombre de débats télévisés sur la biodiversité
15	Nombre de débats radiophoniques sur la biodiversité
16	Nombre de visites de nationaux dans les aires protégées
17	Nombre de participants nationaux aux expéditions d'écotourisme responsable
18	Nombre de foires et expositions relatives à la biodiversité organisées au niveau national
19	Nombre de modules de formations relatives à la biodiversité dispensés dans les universités
20	Nombre de débats parlementaires sur la biodiversité
21	Niveau de satisfaction des acteurs nationaux sur la biodiversité

4-Conclusion

La première étape de cette étude a permis de faire ressortir les indicateurs clés à considérer pour la mesure de la contribution du Bénin à l'atteinte de l'objectif premier du plan stratégique 2011 – 2020 de la CDB. La prochaine permettra de faire une analyse de contexte et de définir les valeurs de référence des indicateurs qui seront définitivement retenus.